

**RESOLUTION** votée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'AVMG, le 24 avril 2018, adressée à Madame Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et à la Conférences des directrices et directeurs des gymnases vaudois (CDGV)

Notre Assemblée s'est en particulier penchée sur quelques aspects de la vie gymnasiale. En découlent les revendications suivantes :

1. L'assemblée demande que le problème des examens d'admission au Gymnase soit rapidement et définitivement réglé, de manière à ce que le cours normal de la vie d'aucun gymnase ne soit plus perturbé. Nous exigeons donc que la passation de ces examens soit gérée comme une tâche particulière à laquelle les enseignant.e.s de tous les gymnases puissent s'engager librement, dans une structure cantonale ad hoc et au bénéfice d'heures de décharge allégeant leur horaire ordinaire.
2. Dans la suite des réflexions initiées sur le numérique à l'école, nous demandons, sur la base d'études (menées en Angleterre) qui ont montré une nette augmentation des performances scolaires dans les lycées où les smartphones ont été interdits (14% pour les élèves les plus en difficultés), qu'une expérience analogue soit conduite dans les gymnases vaudois. A cet effet, nous proposons d'emblée à tous les gymnases vaudois d'organiser une ou des journées sans écrans, afin de sensibiliser les élèves et les collègues aux impacts écologiques et cognitifs liés aux appareils informatiques.
3. L'extension du gymnase de Burier (création d'un Burier 2) pourrait déboucher sur la concentration de plus de 2'000 élèves sur un même site. Il y a un an, nous dénoncions un tel projet pour le gymnase de Renens. La mobilisation a permis que cela ne se fasse pas et que continue à vivre le site de Provence. Nous exigeons des gymnases à taille humaine qui ne dépassent pas les 50 classes par établissement.
4. Face à une surcharge de travail permanente en la matière et dans le respect des droits acquis, nous demandons une reconnaissance correcte par l'employeur de l'investissement que représente l'encadrement et le suivi de toute une série de travaux d'élèves dans nos trois Ecoles de Culture générale, de Commerce et de Maturité.
5. Nous réitérons notre revendication historique : 20 périodes et 20 élèves par classe ! Et demandons expressément que les effectifs des classes de culture générale soient systématiquement revus à la baisse.

Lausanne, le 24 avril 2018